



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence d'Arnaud JEAN, 1^{er} adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 septembre 2018

Présents : Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Christian DUMAS, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Bernard HOUZEAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h33

Secrétaire : Magalie PIAT

RESSOURCES HUMAINES

DL18.070 - Modification du tableau des effectifs au 1er novembre 2018 : créations et suppressions de postes

Arnaud JEAN expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Considérant la nécessité de créer 42 postes et de supprimer 42 postes afin de répondre à l'organisation, aux besoins et missions des services de la collectivité, aux évolutions de carrières des agents et aux mouvements de personnel.

Considérant que les postes à créer sont :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 25 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique à temps non complet 57.14 % (20h hebdomadaires)
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 80 % (28h hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 45 % (9h hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 38.75% (7h45 hebdomadaires)

Considérant que les postes à supprimer sont :

- 5 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

- 21 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 34.29 % (12h hebdomadaires)
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'ASTEM principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'animateur principal à temps complet
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 80 % (28h hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 20% (4h hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 40% (8h hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 68.75% (13h45 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 45% (9h hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 50 % (10h hebdomadaires)

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1^{er} novembre 2018.

Après avis du Comité Technique du 11 septembre 2018 et après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 11 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'émettre un avis sur les créations et suppressions de postes,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2018.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN) et 24 pour**, les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 1^{er} octobre 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 4 octobre 2018
 Publication le : 4 octobre 2018
 Notification le : 4 octobre 2018



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-18-070

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-10-04T11-28-34.00 (MI212927755)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20180925-DL-18-070-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs au 1er novembre 2018 : créations et suppressions de postes

Date de décision : 25/09/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.Acte : DL.18.070-RH-modification du tableau des effectifs au 1er novembre 2018 - créations et suppressions de postes.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 04/10/18 à 11:28 Par RICHARD AurélieTransmis Date 04/10/18 à 11:28 Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception Date 04/10/18 à 11:34